

DÉLIBÉRATION N°281/2011

**ATTRIBUTION DE MARCHÉS
ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LE PROGRAMME DE RÉPARATION DES REGARDS ET
BRANCHEMENTS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-PIERRE
BASSINS SR1, SR2, SR7, SR8 ET SR9**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011 ;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de réparation des regards et branchements du réseau d'assainissement de Saint-Pierre – Bassins SR1, SR2, SR7, SR8 et SR9 au bureau d'études Ingénierie des Iles pour un montant de 20 450 €

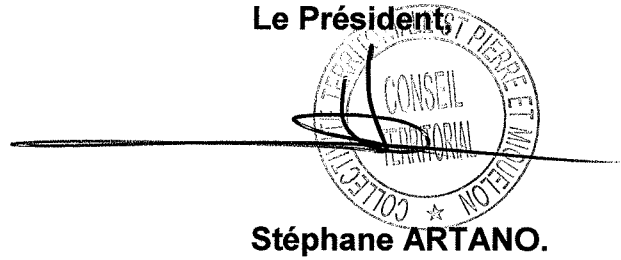
- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché ;

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 23151, fonction 61, ligne de crédit 14331 du budget.

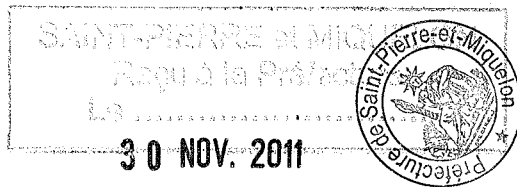
Adopté

7 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Le Président



Stéphane ARTANO.



DTAM

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT

ATTRIBUTION DE MARCHÉS
ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LE PROGRAMME DE RÉPARATION DES REGARDS ET BRANCHEMENTS DU
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-PIERRE
BASSINS SR1, SR2, SR7, SR8 ET SR9

Le présent marché concerne les travaux de réparation des regards et branchements du réseau assainissement de Saint-Pierre – Bassins SR1, SR2, SR7, SR8 et SR9.

La Collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme de réparations de la partie du réseau d'assainissement de Saint-Pierre qu'elle gère.

Des enquêtes ont été réalisées sur le réseau des eaux usées de la partie Sud-Est de Saint-Pierre en 2010 et 2011 afin de constater d'éventuelles arrivées d'eaux parasites qui proviennent essentiellement des eaux pluviales par écoulement de surface ou arrivées de gouttières, et des eaux souterraines par drains, sources ou autres infiltrations.

L'objectif de l'opération est de ne conserver dans le réseau Eaux Usées que les eaux domestiques nécessitant un traitement dans la station de pré-traitement.

Les secteurs concernés par cette opération sont les lotissements Briand, Bourgeois, du Ranch, Boulot-Poirier, des Graves, du Cap Noir, et les secteurs de Galantry, de l'Anse à l'Allumette, de la Pointe Blanche et du nouvel aéroport.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, au vu du faible montant de l'opération et du faible degré de concurrence dans le secteur, la publicité et la mise en concurrence ne semblaient pas nécessaires.

Une offre a été présentée.

Après examen de la Commission des Marchés le 24 novembre 2011, la proposition du Bureau d'Études « Ingénierie des îles » a été retenue pour un montant de 20 450 euros.

Je vous invite donc à m'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de ce marché.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,


Stéphane ARTANO